



RÈGLEMENT DE

GESTION SPORTIVE VIE INTERNATIONALE

2021-2022

MISE À JOUR 5/4/22

PARA-TIR

CHAMPIONNAT DU MONDE PARA-TIR PARATRAP VI 3 au 17 novembre 2022 – AL AIN (UAE)

Positionné en fin d'année 2022, le Championnat du Monde Para-tir constitue l'échéance majeure de la saison 2021-2022. Les enjeux y seront importants. D'une part, car il représente au même titre que les Jeux Paralympiques une compétition de référence mondiale, reconnue par le ministère chargé des sports. Ce championnat sera donc l'occasion de gagner des titres importants dans les épreuves paralympiques (pistolet-carabine) et mondiales (VI-Paratrap-P5). D'autre part car celui-ci proposera plusieurs quotas paralympiques à remporter.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale, avec pour objectif principal de constituer les équipes de France.

Les critères de sélection sont donc définis pour répondre à deux objectifs prioritaires :

- **GAGNER DES MÉDAILLES DANS LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCES**
- **GAGNER DES QUOTAS PARALYMPIQUES**

Modalités de sélection : épreuves para-tir (R123456789-P12345)

Il n'y aura pas de sélections nationales organisées pour cette échéance. Les tireurs sélectionnés pour constituer la délégation le seront au regard des performances qu'ils auront effectuées lors de la saison 2021-2022. L'analyse de ces résultats permettra au comité de sélection de valider les propositions des entraîneurs référents. Les compétitions retenues pour cette évaluation seront :

- Les évaluations nationales 10m de décembre 2021
- Le championnat de France 10m de Besançon en février 2022
- Les matchs d'évaluation 10m de Fleury février 2022
- Le championnat d'Europe 10m d'Hamar en mars 2022
- Les évaluations nationales 10, 25, 50m au CNTS en mai 2022
- La Coupe du Monde 10, 25, 50m de Châteauroux en juin 2022
- La Coupe du Monde 10, 25, 50m de Munich en juillet 2022

Pour prétendre à une sélection aux Championnats du Monde de AL AIN, un

niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront avoir réalisé au moins une fois, deux fois ou trois fois les minimas de points imposés sur le tableau de références internationales.

L'encadrement proposera une liste argumentée de sélectionnables à la Direction Technique Nationale suivant le classement national et dans la limite de 3 tireurs par épreuve.

Pour les épreuves mixtes (R3, R4, R5, R6, R9, P3, P4), le comité de sélection se réserve la possibilité de retenir un quatrième athlète si celui-ci est un junior ou une femme même si les critères de minimas n'ont pas été complètement validés mais que le niveau est jugé suffisant pour concourir sur les matchs de qualifications.

Un athlète obtenant une médaille dans une épreuve paralympique sur les coupes du Monde de Châteauroux et de Munich sera proposé au comité de sélection pour une sélection prioritaire sur le championnat du Monde d'Al Ain.

ÉPREUVES CARABINE - PARATIR			
ÉPREUVES	1 FOIS	2 FOIS	3 FOIS
R1	623,6	617,1	612,9
R2	625,8	620,5	615,1
R3	636,9	634	632,1
R4	634,6	631,3	629,1
R5	639,4	635,8	633,9
R6	619,9	616,3	
R7	1153,8	1130,8	
R8	1150,7	1123	
R9	618,5	615,3	

ÉPREUVES PISTOLET - PARATIR			
ÉPREUVES	POINTS A RÉALISER		
	1 FOIS	2 FOIS	3 FOIS
P1	573	566	561
P2	572	559	552
P3	568	557	
P4	537	526	

Modalités de sélection : épreuves paratrap

Pour prétendre à une sélection aux Championnats du Monde de AL AIN, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront avoir réalisé au moins une fois, deux fois ou trois fois les minimas de points imposés sur le tableau de références internationales.

Compétitions de référence :

- Le Grand Prix de Châteauroux en avril 2022
- Le GP de CESTAS en Mai 2022
- Le Club France de Cernay en mai 2022
- La coupe du Monde de Châteauroux en juin 2022
- La coupe du Monde de Munich en juillet 2022

ÉPREUVES PLATEAU – PARA-TRAP	
	POINTS A RÉALISER

ÉPREUVES	1 FOIS	2 FOIS	3 FOIS
SH1 / PT1	107	100	95
SH2 / PT2	113	109	104
SH3 / PT3	112	102	94

Modalités de sélection : épreuves VI Mal Voyants

Pour prétendre à une sélection aux Championnats du Monde de AL AIN, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront avoir réalisé au moins une fois, deux fois ou trois fois les minimas de points imposés sur le tableau de références internationales.

Compétitions de référence :

- Les évaluations nationales 10m de décembre 2021
- Le championnat de France 10m de Besançon en février 2022
- Les matchs d'évaluation de Fleury en février 2022
- Le championnat d'Europe 10m d'Hamar en mars 2022
- Les évaluations nationales 10, 25, 50m en mai 2022 CNTS
- La Coupe du Monde 10, 25, 50m de Châteauroux en juin 2022
- La Coupe du Monde 10, 25, 50m de Munich en juillet 2022

ÉPREUVES MAL VOYANTS - PARATIR			
ÉPREUVES	POINTS A RÉALISER		
	1 FOIS	2 FOIS	3 FOIS
VIP	608	600	592
VIS	541	528	520

Comité de sélection :

Il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats et les compétitions internationales. Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- la directrice du haut niveau et de la performance
- les entraîneurs responsables et directeurs de disciplines concernés

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats, de l'état d'esprit et du comportement de chaque athlète.

En cas de conditions particulières, défavorables à l'établissement des performances demandées, le comité de sélection se réserve le droit d'étudier au cas par cas la possibilité d'une sélection.

La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée au plus tard un mois avant le début de la compétition concernée.

CHAMPIONNAT D'EUROPE 10M PARA-TIR VI 13 AU 20 MARS 2022 – HAMAR (NORVÈGE)

PRINCIPES ET RÈGLES DE SÉLECTION

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles de sélection qui permettront d'identifier les tireurs français susceptibles de remporter des médailles lors des compétitions internationales :

- Championnat d'Europe 10m – Hamar (Norvège) – du 13 au 20 mars 2022

Règles spécifiques :

Le comité de sélection est chargé de constituer les équipes de France qui participeront aux différentes compétitions, en s'appuyant sur les références internationales.

• RÈGLES SPÉCIFIQUES PISTOLET :

Pour prétendre à une sélection au Championnat d'Europe, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront avoir réalisé au moins une fois, deux fois ou trois fois en match les minimas de points imposés.

ÉPREUVES PISTOLET - PARATIR			
ÉPREUVES	POINTS A RÉALISER		
	1 FOIS	2 FOIS	3 FOIS
P1	562	556	550
P2	552	546	540

Si plus de 3 tireurs réalisent les performances demandées, la sélection s'effectuera au regard de la meilleure moyenne au cumul des 3 matchs.
En cas d'égalité, la meilleure performance sera prise en compte.

• RÈGLES SPÉCIFIQUES MAL VOYANTS :

Pour prétendre à une sélection au Championnat d'Europe, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront avoir réalisé au moins une fois ou deux fois en match les minimas de points imposés.

ÉPREUVES MAL VOYANTS – PARATIR	
	POINTS A RÉALISER

ÉPREUVES	1 FOIS	2 FOIS
VIP	600	592
VIS	528	514

Si plus de 3 tireurs réalisent les performances demandées, la sélection s'effectuera au regard de la meilleure moyenne au cumul des 2 matchs.
En cas d'égalité, la meilleure performance sera prise en compte.

• RÈGLES SPÉCIFIQUES CARABINE :

Pour prétendre à une sélection au Championnat d'Europe, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront avoir réalisé au moins une fois sur l'ensemble des 3 matchs le point de référence européen.

ÉPREUVES CARABINE - PARATIR			
ÉPREUVES	RÉFÉRENCE EUROPÉENNE	RÉFÉRENCE MONDIALE	RÉFÉRENCE FINALE
R1	609,4	612,9	244,2
R2	598,6	608,1	246,6
R3	630,8	632,1	252,3
R4	627,1	629,1	251,4
R5	632,6	633,9	253,5

Pour chaque match, les athlètes se verront attribuer des « points bonus » en fonction de la performance réalisée :

- Un point bonus si réalisation du point de référence européen.
- Un point bonus supplémentaire si réalisation du point de référence mondial.

Contrairement aux règlements WSPS en vigueur, les finales se tireront pour tous sur 24 coups, sans élimination, permettant à chacun d'exprimer son potentiel jusqu'au dernier plombs dans le contexte particuliers des finales.

Pour chaque finale, les athlètes se verront attribuer un « point bonus » s'ils réalisent le point de référence finale et sous réserve d'avoir réalisé le point de référence européen lors du match qualificatif.

À l'issue des évaluations nationales, seront proposés au Comité de sélection les tireurs ayant capitalisé le plus de « points bonus ». En cas d'égalité, la sélection s'effectuera au regard de la meilleure performance en finale. Si l'égalité persiste, la sélection s'effectuera au regard de la meilleure performance en match.

Pour les épreuves mixtes, le comité de sélection se réserve la possibilité de retenir un quatrième athlète si celui est un junior ou une femme.

Comité de sélection :

Il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats et les compétitions internationales. Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- la directrice du haut niveau et de la performance
- les entraîneurs responsables et directeurs de disciplines concernés

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats, de l'état d'esprit et du comportement de chaque athlète.

En cas de conditions particulières, défavorables à l'établissement des performances demandées, le comité de sélection se réserve le droit d'étudier au cas par cas la possibilité d'une sélection.

La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée
au plus tard un mois avant le début de la compétition concernée.

**COUPES DU MONDE PARATIR-PARATRAP-VI
4 AU 12 JUIN 2022 CHÂTEAURoux
12 AU 20 JUILLET 2022 MUNICH**

La Coupe du Monde WSPS organisée à Châteauroux aura un caractère particulier comparativement aux autres compétitions sélectives pour le Championnat du Monde de fin d'année.

En effet, les premiers quotas paralympiques seront à remporter sur celle-ci. Par conséquent, cette coupe du Monde sera considérée comme une des échéances majeures de la saison pour les épreuves para-tir.

Modalités de sélection : épreuves para-tir (R123456789-P12345)

Les tireurs sélectionnés pour constituer la délégation, le seront au regard des performances qu'ils auront effectuées lors de la saison 2021-2022. L'analyse de ces résultats permettra au comité de sélection de valider les propositions des entraîneurs référents.

Les compétitions retenues pour cette évaluation seront :

- Les matchs officiels d'évaluation 10-25-50m effectués en stages nationaux
- Les évaluations nationales 10m de décembre 2021
- Le championnat de France 10m de Besançon en février 2022
- Les matchs d'évaluation 10m de Fleury février 2022
- Le championnat d'Europe 10m d'Hamar en mars 2022
- Les évaluations nationales 10, 25, 50m au CNTS en mai 2022
- La coupe du Monde de Châteauroux pour la sélection de la WC de Munich.

Pour prétendre à une sélection à la Coupe du Monde de Châteauroux, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront avoir réalisé au moins une fois, deux fois ou trois fois les minimas de points imposés sur le tableau de références internationales.

L'encadrement proposera une liste argumentée de sélectionnables à la Direction Technique Nationale suivant le classement national et dans la limite de 3 tireurs par épreuve.

Pour les épreuves mixtes (R3, R4, R5, R6, R9, P3, P4), le comité de sélection se réserve la possibilité de retenir un quatrième athlète si celui-ci est un junior ou une femme même si les critères de minimas n'ont pas été complètement validés mais que le niveau est jugé suffisant pour concourir sur les matchs de qualifications.

Des tireurs pourront être inscrits en MQS si les critères de minimas ont été validés sur les matchs d'évaluation dans la limite des places disponibles pour l'ensemble de la délégation.

ÉPREUVES CARABINE - PARATIR			
ÉPREUVES	1 FOIS	2 FOIS	3 FOIS
R1	617,1	614,7	609,4
R2	620,5	619,6	612,5
R3	634	632,9	630,8
R4	631,3	630,4	627,1
R5	635,8	635,2	632,6
R6	618,4	614,5	
R7	1139,7	1130,8	
R8	1143,1	1123	
R9	618	615,3	

ÉPREUVES PISTOLET - PARATIR			
ÉPREUVES	POINTS A RÉALISER		
	1 FOIS	2 FOIS	3 FOIS
P1	565	558	553
P2	559	551	537

P3	562	553	
P4	526	519	

Modalités de sélection : épreuves paratrap

Pour prétendre à une sélection à la Coupe du Monde de Châteauroux, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront avoir réalisé au moins une fois, deux fois ou trois fois les minimas de points imposés sur le tableau de références internationales.

Compétitions de référence :

- Les matchs officiels d'évaluation effectués en stages nationaux
- Le Grand Prix de Châteauroux en avril 2022
- Le GP de CESTAS en Mai 2022
- Club France Cernay, mai 2022

ÉPREUVES PLATEAU – PARA-TRAP			
ÉPREUVES	POINTS A RÉALISER		
	1 FOIS	2 FOIS	3 FOIS
SH1 / PT1	100	95	90
SH2 / PT2	109	104	97
SH3 / PT3	102	94	86

Modalités de sélection : épreuves VI Mal Voyants

Pour prétendre à une sélection à la Coupe du Monde de Châteauroux, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront avoir

réalisé au moins une fois, deux fois ou trois fois les minimas de points imposés sur le tableau de références internationales.

Compétitions de référence :

- Les matchs officiels d'évaluation effectués en stages nationaux
- Les évaluations nationales 10m de décembre 2021
- Le championnat de France 10m de Besançon en février 2022
- Le match d'évaluation de Fleury février 2022
- Le championnat d'Europe 10m d'Hamar en mars 2022
- Les évaluations nationales 10, 25, 50m en mai 2022 CNTS

ÉPREUVES MAL VOYANTS - PARATIR			
ÉPREUVES	POINTS A RÉALISER		
	1 FOIS	2 FOIS	3 FOIS
VIP	605	599,4	592,4
VIS	546	528,6	516

Comité de sélection :

Il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats et les compétitions internationales. Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- la directrice du haut niveau et de la performance
- les entraîneurs responsables et directeurs de disciplines concernés

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats, de l'état d'esprit et du comportement de chaque athlète.

En cas de conditions particulières, défavorables à l'établissement des performances

demandées, le comité de sélection se réserve le droit d'étudier au cas par cas la possibilité d'une sélection.

La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée au plus tard un mois avant le début de la compétition concernée.

COUPE DU MONDE PARATIR 22 AÔUT AU 2 SEPTEMBRE 2022 CHANGWON

La Coupe du Monde de CHANGWON, sera la dernière compétition pour les épreuves paralympiques avant le Championnat du Monde de AL AIN.

La délégation sera composée des tireurs sélectionnés pour le championnat du Monde de AL AIN.

Les tireurs VI et PARATRAP ne seront pas conviés pour cette compétition.

CHAMPIONNAT D'EUROPE PARATRAP 29 SEPTEMBRE – 2 OCTOBRE 2022 LONATO

Le championnat d'Europe Paratrap de Lonato, constitue une compétition de référence où il faudra aller remporter des médailles. Située en début d'octobre, cette compétition sera également une bonne préparation pour le championnat du Monde d'Al Ain qui représente l'objectif principal de la saison sportive.

Modalités de sélection :

Pour prétendre à une sélection au championnat d'Europe de Lonato, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront avoir réalisé au moins une fois, deux fois ou trois fois les minimas de points imposés sur le tableau de références internationales.

Compétitions de référence :

- Le Grand Prix de Châteauroux en avril 2022
- Le GP de CESTAS en Mai 2022
- Club France Cernay, mai 2022
- La coupe du Monde de Châteauroux en juin 2022
- La coupe du Monde de Munich en juillet 2022

ÉPREUVES PLATEAU – PARA-TRAP			
ÉPREUVES	POINTS A RÉALISER		
	1 FOIS	2 FOIS	3 FOIS
SH1 / PT1	100	95	90
SH2 / PT2	109	104	97
SH3 / PT3	102	94	86

Comité de sélection :

Il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats et les compétitions internationales. Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- la directrice du haut niveau et de la performance
- les entraîneurs responsables et directeurs de disciplines concernés

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats, de l'état d'esprit et du comportement de chaque athlète.

En cas de conditions particulières, défavorables à l'établissement des performances demandées, le comité de sélection se réserve le droit d'étudier au cas par cas la possibilité d'une sélection.

La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée au plus tard un mois avant le début de la compétition concernée.

